

ECOLE [MUSIQUE] ASSOCIATIVE
CEYRAT

TARIFS 2026-2027

S. CHEVALIER
Président de l'association

Téléphone
06 30 66 56 48

Mail
ecolemusiqueceyrat@gmail.com

Espace Associatif,
Henri Biscarrat
2 bis avenue de la Vialle
63 122 CEYRAT

1 ☒ **Adhésion annuelle obligatoire** — 20,00 € = 20,00 €

+

2 ◯ **Ceyratois** ->Fournir un **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois — - €
◯ **Hors commune** ->Forfait de 90 € applicable aux tarifs en vigueur — 90,00 € = ____

+

3 ◯ **Eveil musical avec initiation instrument** (de 4 à 6 ans)
1er enfant : 250 € taux plein
2e enfant : 200 € taux plein
◯ **Formation musicale seule** (sous réserve d'un nombre suffisant de paricipants)
◯ **Pas de Formation musicale (**l'association se réserve le droit de refuser l'inscrition à l'instrument seul si elle juge que cela peut conduire l'adhérent à des lacunes importantes dans sa pratique instrumentale). — - € = ____

+

4 ◯ **Pratique instrumentale + FM :** entourer la case en lien avec votre situation

Revenus mensuel imposables	≤ 1 000 €	1001 à 1 550 €	1551 à 1 950 €	1951 à 2 300 €	2301 à 2 750 €	2751 à 3 500 €	3501 à 4 500 €	≥ 4 501 €
Adulte	155	205	275	350	420	500	620	700
Enfant 1er enfant inscrit	130	170	225	290	345	415	505	575
Enfant 2ème enfant et plus inscrit	110	145	195	250	300	360	440	500

= ____

+

5 ◯ Option **ateliers collectifs** uniquement — 250,00 €
◯ Pas intéressé — - € = ____

+

6 ◯ **Location d'instrument :** Selon les instruments et les stocks, l'association peut etablir des locations d'instruments à prix concurentiel moyennant caution

= 🚫

Tarifs inchangés par rapport à 2025-2026 !

Documents à fournir obligatoirement avec la fiche d'inscription (1)
*** Dernier avis d'imposition** (2)
*** Attestation d'assurance**
*** Justificatif de domicile de moins de 3 mois**

TOTAL : ____

(1) le secrétariat ne fait pas de photocopies
(2) sans avis documents, les tarifs les plus élèvés seront appliqués.

Modalités de paiement

Le réglémént s'effectue en ◯ 1 fois ou ◯ 3 fois (les 3 chèques devant être remis à l'inscription)

NB : Une augmentation des tarifs par rapport à l'année scolaire 2024-2025 est présente. Ceci n'est pas réalisé dans un but de réaliser des profits mais simplement pour se rapprocher des salaires des enseignants dans les écoles voisines. Il nous a fallut faire ce choix pour conserver la qualité de nos enseignement et ce malgrè une large subvention de la commune.